

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2026

---

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 900

## AMENDEMENT

présenté par

M. Juvin, M. Hetzel, Mme Fruchon, Mme Corneloup, Mme Dalloz, Mme Chazé,  
Mme Sylvie Bonnet, Mme Gruet, M. Portier, M. Bazin, M. Breton, Mme de Maistre et M. Ray

-----

### ARTICLE 5

À l'alinéa 11, supprimer les mots :

« un psychologue ou ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à préciser que l'orientation porte exclusivement sur un psychiatre.